

Monsieur le Commissaire
enquêteur de P'AVAP
Mairie du Conquet
Le 8 Aout 2017

Objet : Reclamation

Monsieur le Commissaire



Suite à notre entretien, j'attire votre attention en ce qui concerne le tracé de P'AVAP au lieu dit [redacted] autour de l'exploitation [redacted]

En effet la maison familiale est en pierres et représente un certain cachet, mais le tracé englobe totalement notre exploitation et la rend invendable et in fonctionnelle dans le futur.

Nous sommes deux frères associés plus un salarié en polyculture élevage et maraîchage.

Il faut savoir que sur la commune, il ne reste que 3 ou 4 exploitations; juste, viable. Notre salarié serait intéressé par reprendre l'affaire dans quelques années en la développant en élevage pour sa viabilité et rentabilité (actuellement 60 vaches plus la suite).

L'exploitation est aux normes en vigueur, mais en cas de développement ou simplement de modification de ces dernières il ne nous serait impossible de s'adapter.

Si le tracé n'est pas modifié, l'exploitation devient inexploitable avec toutes les conséquences qui s'en suivent.

Il rest à mon frère et moi même 10 et 15 ans d'activités plus le salarié. Prendre le risque de nous ruiner sans aucun montant compensatoire me paraît incompréhensible.

Nous demandons donc que le tracé soit revu et limité à la hauteur du 1^{er} rangier et que l'on nous laisse au moins le bas du terrain exploitable, cela

m'enlève en rien le cachet de la maison familiale
surtout que'un rideau d'arbres plantés par nos soins
cache déjà tous les bâtiments, et ils sont assez éloignés.

Nous comptons sur votre bon sens des
choses et votre totale compréhension

Monsieur le Commissaire Veuillez agréer
nos sentiments distingués



[Handwritten signature]



[Handwritten signature]

P.S: il y a 4 maisons de pierre à Kerinou, on s'interroge
sur le fait que seules 3 ne soient concernées par le
lâcé de l'AVAP.